

REGLEMENT DU JEU TIRAGE AU SORT

" Jeu de l'Hiver 2012 "

Organisé par les agences du

Crédit agricole Centre-est participantes

ARTICLE 1 : Les agences du Crédit agricole Centre-est désignées en annexe 1 à la fin du présent règlement, organisent une animation "Jeu de l'Hiver 2012", sur la base d'un tirage au sort, du 18 février au 10 mars 2012.

ARTICLE 2 : Ce tirage au sort est ouvert aux personnes mineures et majeures clientes ou non clientes du Crédit agricole Centre-est.

ARTICLE 3 : La participation à ce tirage au sort est gratuite et sans obligation d'achat. Pour participer, il suffit de remplir le bulletin de participation et de le déposer dans l'urne de l'une des agences participantes.

ARTICLE 4 : Chaque bulletin devra être rempli complètement et lisiblement (sous peine de nullité) et déposé dans l'urne prévue à cet effet. Il ne sera retenu qu'un seul bulletin par participant.

ARTICLE 5 : Tous les bulletins conformes (Cf. Article 4 du présent règlement), donneront lieu à un tirage au sort ouvert au public, le 10 mars 2012, dans les locaux de chacune des agences participantes.

ARTICLE 6 : Le nombre de gagnants et la désignation exacte des lots avec les valeurs commerciales correspondantes pour chaque agence, sont listés en annexe 2 à la fin du présent règlement de jeu.

ARTICLE 7 : Les gagnants acceptent la remise officielle du lot, sauf renonciation au prix, suivant des modalités pratiques (lieu, date et heure) qui leur seront précisées ultérieurement.

ARTICLE 8 : Le prix ne peut en aucun cas être échangé contre des espèces ou toute autre contrepartie même dans le cas de renonciation.

ARTICLE 9 : Les agences participantes du Crédit agricole Centre-est se réservent le droit de modifier, reporter ou annuler le tirage au sort, en cas de force majeure ; cette décision sera portée à la connaissance des participants par voie d'affichage.

ARTICLE 10 : Les organisateurs se réservent le droit d'associer le nom et l'image des gagnants, lorsqu'ils concernent des personnes majeurs, à des fins publicitaires ou de relations publiques.

ARTICLE 11 : La participation au tirage au sort implique l'adhésion inconditionnelle et sans recours au présent règlement.

ARTICLE 12 : Les employés et les élus du Crédit agricole Centre-est ainsi que les membres de leur famille, ne peuvent en aucun cas participer à ce tirage au sort.

ARTICLE 13 : Les informations personnelles recueillies sur les bulletins de participation sont nécessaires pour la participation à ce tirage au sort. Lorsque quelles concernent des personnes majeures, elles pourront faire l'objet de traitements informatisés pour les besoins des actions commerciales du Crédit agricole Centre-est et de toutes les entités du groupe Crédit Agricole. Elles pourront également être communiquées à des tiers pour l'exécution de travaux de sous-traitance. Vous pouvez à tout moment accéder aux informations vous concernant, les faire rectifier, vous opposer à leur communication à des tiers ou à leur utilisation à des fins commerciales, en écrivant par lettre simple adressée au Crédit agricole Centre-est 1, rue Pierre de Truchis de Lays 69410 Champagne au Mont d'or. Les frais de timbre vous seront remboursés sur simple demande de votre part.

ARTICLE 14 : Le présent règlement est déposé chez Me UZEL, huissier de justice au 2 bis rue Jacques 69582 Neuville sur Saône Cedex. Le règlement est à la disposition de tous dans les agences participantes. Il est adressé à titre gratuit à toute personne qui en fait la demande en écrivant à Crédit agricole Centre-est 1, rue Pierre de Truchis de Lays 69410 Champagne au Mont d'Or. Les frais de timbre seront remboursés sur simple demande, au tarif lent en vigueur.

Annexe 1 – Liste des agences du Crédit Agricole participantes

Beaujeu	25 Rue de la République - 69430 BEAUJEU
Bourg Gare	1 Bis Rue Alphonse Baudin – 01000 BOURG EN BRESSE
Beynost	Centre Commercial Beynost 2 – Zac des Baterses – 01700 BEYNOST
Décines	131 Avenue Jean Jaurès - 69150 DECINES CHARPIEU
Lyon Place Ronde	55 Cours Richard Vitton – 69003 LYON
Bourg Cap Emeraude	Pôle Commercial Cap Emeraude – 1380 bd des Crêtes du Revermont – 01000 BOURG EN BRESSE
Lyon Bachut	2 Avenue Paul Santy – 69008 LYON
Lyon Monplaisir	128 Avenue des Freres Lumiere – 69008 LYON

Annexe 2 – Liste détaillée de la dotation par agence

<p>Pour l'agence de Beaujeu, 3 gagnants des lots suivants :</p> <ul style="list-style-type: none">- 1^{er} lot : 1 Chèque Cadeau d'un montant de 15 €,- 2^{ème} lot : 1 Sac de Voyage Mozaïc d'une valeur commerciale de 15 € TTC- 3^{ème} lot : 1 Chèque Cadeau d'un montant de 10 €,
<p>Pour l'agence de Bourg Gare, 9 gagnants des lots suivants :</p> <ul style="list-style-type: none">- du 1^{er} au 3^{ème} lot : 1 Sac de Sport d'une valeur commerciale de 50 € TTC,- du 4^{ème} au 6^{ème} lot : 1 Sac à Dos d'une valeur commerciale de 30 € TTC,- du 7^{ème} au 9^{ème} lot : 1 Sac Besace d'une valeur commerciale de 20 € TTC.
<p>Pour l'agence de Beynost, 3 gagnants des lots suivants :</p> <ul style="list-style-type: none">- 1^{er} lot : 1 Bon d'achat à l'Espace Culturel de chez Leclerc d'un montant de 30 €,- 2^{ème} lot : 1 Bon d'achat à l'Espace Culturel de chez Leclerc d'un montant de 20 € TTC,- 3^{ème} lot : 1 Bon d'achat à l'Espace Culturel de chez Leclerc d'un montant de 10 € TTC.
<p>Pour l'agence de Décines, 3 gagnants des lots suivants :</p> <ul style="list-style-type: none">- 1^{er} lot : 1 Parapluie d'une valeur commerciale 20 €,- 2^{ème} lot : 1 Parure de Stylos d'une valeur commerciale de 20 € TTC,- 3^{ème} lot : 1 Sac Piscine d'une valeur commerciale de 15 € TTC- 4^{ème} lot : 1 Sac de Sport d'une valeur commerciale de 15 € TTC.
<p>Pour l'agence de Lyon Place Ronde, 9 gagnants des lots suivants :</p> <ul style="list-style-type: none">- 1^{er} lot : 1 chèque cadeau d'un montant de 40 €,- 2^{ème} lot : 1 Sac de Voyage d'une valeur commerciale de 25 € TTC,- 3^{ème} lot : 1 Parure de Stylo d'une valeur commerciale de 25 € TTC.
<p>Pour l'agence de Bourg Cap Emeraude, 6 gagnants des lots suivants :</p> <ul style="list-style-type: none">- 1^{er} lot : 1 Coffret Cadeau "Châteaux et Demeures de Caractères" SMARTBOX pour 2 personnes d'une valeur commerciale de 69,90 € TTC,- 2^{ème} lot : 1 Coffret Cadeau "Saveurs du Monde" SMARTBOX pour 2 personnes d'une valeur commerciale de 49,90 € TTC,- 3^{ème} lot : 1 Coffret Cadeau "Dégustation" SMARTBOX pour 2 personnes d'une valeur commerciale de 29,90 € TTC
<p>Pour l'agence de Lyon Bachut, 3 gagnants des lots suivants :</p> <p>du 1^{er} au 3^{ème} lot : 1 Bon Cadeau d'un montant de 20 €.</p>
<p>Pour l'agence de Lyon Monplaisir, 3 gagnants des lots suivants :</p> <ul style="list-style-type: none">- 1^{er} lot : 1 chèque cadeau d'un montant de 30,- 2^{ème} lot : 1 chèque cadeau d'un montant de 20,- 3^{ème} lot : 1 chèque cadeau d'un montant de 10,